

PROCÈS VERBAUX

SAISON 2025-2026



JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

N°38 - publié le 13 mai 2026





COMMISSION DES RÈGLEMENTS

PROCÈS-VERBAL N° 26

REUNION DU 11/05/2026

Présidence : M. Laurent JULIEN.

Présents : Jean Marie PION, Marie Noëlle FLANDIN, Pascal BRUYAT, Bruno COURTHIAL

e-mail: reglements@drome-ardeche.fff.fr

Les décisions et sanctions du procès-verbal ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

DOSSIER N° 77

Match n°53702215, ENT. RUOMS ESSAAG - FC MONTELIMAR, Seniors D3 poule D du 10/05/2026

Après lecture du rapport du délégué de la rencontre, à la 78^{ème} minute de la rencontre, l'équipe de s'est trouvée réduite à moins de 8 joueurs, l'arbitre a mis un terme à la rencontre. Le score était à ce moment de 8 buts à 1 pour l'équipe du FC Montélimar

La commission des Règlements donne match perdu à l'équipe de **FC Montélimar**

En application de l'article 16 des Règlements Sportifs du District :

Ent Ruoms Essaag: 3 points , 8 buts

Fc Montélimar : 0 point, 0 but

Dossier transmis à la commission des compétitions seniors aux fins d'homologation ;

DOSSIER N° 78

Match n° 53411831, St Julien Mol 1 / AS / La Sanne St Romain 1, Seniors D4 poule A du 10/05/2026

Réserve d'après match du capitaine de La Sanne St Romain, le club a écrit :

« Je soussigné PITIOT Nicolas capitaine de la Sanne football. Je pause réserve sur la qualification des joueurs mutés (n°10 et 11) ».

Considérant que la commission des Règlements a pris connaissance de la confirmation de la réserve d'après match du club de La Sanne St Romain par courrier électronique le 11/05/2026.

Considérant qu'avant de se prononcer sur le fond de la réserve, la commission doit en étudier la recevabilité en la forme ; que cette réserve doit être nominale et motivée.



Attendu qu'en application de l'article 96 et 99 des Règlements Sportifs du District les réserves doivent être motivées, c'est-à-dire mentionner le grief précis opposé à l'adversaire, le simple numéro du joueur n'est pas nominable.

Considérant que le non-respect des formalités relatives à la formulation et au dépôt entraîne leur irrecevabilité

Considérant que la réserve d'après match du club de La Sanne St Romain ne mentionne pas précisément l'ensemble des noms des joueurs mutés ; qu'elle est donc irrecevable en la forme ;

En conséquence, la Commission des Règlements considère la réserve comme irrecevable en la forme et confirme le score acquis sur le terrain ;

Le compte du club de La Sanne St Romain sera débité de 37,00 € pour frais de dossier.

DOSSIER N° 79

Match n°54152145, FC Bourg les Valence / Et. S. Malissardoise 2, Seniors D4 poule D du 10/05/2026

Réserve d'avant match posée par le capitaine du club du FC Bourg les Valence portant sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Malissard pour le motif suivant : « *Des joueurs sont susceptibles d'être plus de 3 joueurs à avoir joué plus de 7 rencontres officielles avec une équipe supérieure du club de Malissard lors des 5 dernières journées de championnat* »

Considérant que la Commission des Règlements a pris connaissance de la réserve d'avant match du club du FC Bourg les Valence par courriel le 11/05/2026 pour la dire recevable.

Conformément à l'article 51.4 des Règlements Sportifs du District précise que :

«Par ailleurs ne peuvent participer aux cinq dernières rencontres de championnat de l'équipe donnée plus de trois joueurs ayant pris part effectivement, au cours de la saison à plus de sept matchs avec l'une des équipes supérieures. (Championnats et coupes Drôme-Ardèche, Auvergne Rhône-Alpes, Loire, et coupe de France)».

Après vérification des feuilles de matchs de l'équipe supérieure Sénior de Malissard 1 (Sénior D3, coupe de France et coupe Xavier Bouvier) il ressort qu'un seul joueur de l'équipe de Malissard a participé à plus de 7 matchs en équipe supérieure, il s'agit de GABRIEL Johan licence n° 2543172354 (9 matchs).

De ce fait, la commission rejette la réserve pour la dire non recevable car non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain

Le compte du club de FC Bourg les Valence sera débité de 37,00 € pour frais de dossier.

DOSSIER N° 80

Match n° 54711366, AS Cançoise 3 / St Alban d'Ay 2, Seniors D5 poule A du 09/05/2026 (match non joué)

Match n° 53702380, AS Cançoise 1 /St Alban d'Ay 1, Seniors D3 poule A du 10/05/2026 (match non joué)

Match n° 54711498, AS Cançoise 2 / US 2 vallons 1, Seniors D5 poule B du 10/05/2026 (match non joué)



Match n° 55318129, AS Cançoise 1 / O. Salaise Rhodia 5, U13 D5 poule A du 09/05/2026 (match non joué)

Réclamation des clubs de St Alban d'Ay et l'US 2 Vallons en date du 09/05/2026 contestant l'arrêté municipal n°2026/57 émis par la mairie de Villevoence sur l'interdiction du terrain de football pour les matchs et entrainements le samedi 09 et dimanche 10 mai 2026.

- 1- Après vérification sur le fond de l'arrêté municipal, il est indiqué dans son 3^{ème} tiret :
Vu la demande faite par M. CHARROIN, Président de l'ASC de Villevoence.
- 2- Considérant que le samedi 09 mai 2026 s'est déroulé des rencontres de foot animation organisées par le District Drôme Ardèche de Football avec lequel ont participé les équipes de Villevoence, St Alban d'Ay, Boulieu les Annonay et de Bourg Argental.

Considérant que la décision à prendre un arrêté municipal émane de son propriétaire en l'occurrence de la mairie et non pas à la demande d'un Président d'un club, d'autre part, il apparaît que ledit arrêté municipal a été transgressé par le club puisque des rencontres se sont déroulées alors que l'arrêté municipal interdisait tous matchs et entrainements le 09 et 10 mai 2026.

De ce fait la commission des Règlements du District Drôme Ardèche donne **match perdu par forfait aux 4 rencontres au club de l'AS Cançoise** ci-après :

- AS Cançoise 1 / St Alban d'Ay 1, Seniors D3 poule A du 10/05/2026
- AS Cançoise 2 / US 2 vallons 1, Seniors D5 poule B du 10/05/2026
- AS Cançoise 3 / St Alban d'Ay 2, Seniors D5 poule A du 09/05/2026
- AS Cançoise 1 / O. Salaise Rhodia 5, U13 D5 poule A du 09/05/2026

Dossier transmis à la commission des compétitions Séniors et Jeunes aux fins d'homologation

Le Président
Laurent JULIEN

Le secrétaire
Jean Marie PION



COMMISSION DES CHAMPIONNATS COUPES SENIORS ET DELEGATIONS

PROCÈS-VERBAL N°14

Réunion du 11/05/2026

Président : DJEDOU Djamel

Présents : FOUYAT Camille, Éric THIVOLLE, Bernard DELORME, Pascal BRUYAT

Pour joindre la commission merci d'utiliser l'adresse mail du District, voir ci-dessous :
competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

A L'ATTENTION DES CLUBS

Rappel : la non-utilisation de la FMI ou l'envoi de la feuille de Match après le lundi 12h, entraîne une amende de 25€.

La commission informe tous les Clubs que lors de mails à destination de la commission Séniors, seuls les mails générés par la boîte mail officielle du Club seront pris en compte .

Responsable D1, D2 et D3 : BRUYAT Pascal

Responsable D4 et D5 : Bernard DELORME

Responsable coupes Xavier BOUVIER et René GIRAUD : Djamel DJEDOU

Responsable délégation : Éric THIVOLLE

Championnat :

- D3 Poule A : ASC VILLEVOCANCE / ST ALBAN D'AY 1
- D5 Poule A : ASC VILLEVOCANCE 3 / ST ALBAN D'AY 2
- D5 Poule B : ASC VILLEVOCANCE 2 / CLONAS 2 VALLONS

Concernant ces 3 rencontres, la commission des championnats transmet ces dossiers à la commission des règlements pour suite à donner.

Pour rappel, la journée du 17 Mai est la dernière date de disponible pour les matchs en retard, les clubs concernés doivent impérativement jouer leur match sous peine de match perdu.

Les 24 et 31 Mai se disputeront les deux dernières journées de championnat, tous les matchs devront avoir lieu et aucun arrêté municipal ne sera toléré (prévoir un terrain de repli si besoin).

RAPPEL AUX CLUBS : La commission informe les Clubs que les Matches sont « non joués », sont automatique reprogrammés à la première date de disponible , sauf cas exceptionnel (se référer au calendrier sportif).





Coupes :

Responsable vétérans : FOUYAT Camille

Depuis le **jeudi 04 septembre** des modifications ont eu lieu pour la catégorie vétérans. L'intégralité des clubs ont reçu sur leur boîte mail officielle un visuel faisant mention des modifications. Merci d'en prendre connaissance puisqu'elles sont effectives depuis la première journée de championnat.

Si vos équipes ne peuvent effectuer une rencontre elles doivent obligatoirement prendre contact avec la responsable de la catégorie pour l'accord ou le refus du report. Dans tous les cas, c'est la première date disponible sur le calendrier sportif qui sera utilisée pour reporter une rencontre.

En cas d'intempérie il est obligatoire de fournir un arrêté municipal valable.

L'envoi de la FMI est obligatoire. A défaut une feuille de match papier devra être faite pour palier à ce manque. Cette dernière devra être envoyée avant le lundi 17h00 sur la boîte officielle de la commission compétition séniors.

Les dates de la Coupe Vétérans seront les suivantes (sauf si besoin de modification) :

- Vendredi 17 septembre
- Vendredi 12 décembre
- Vendredi 30 janvier 2026
- Vendredi 20 mars 2026 (1/4 de finale)
- Vendredi 08 mai 2026 (1/2 finale)

A noter pour la saison 2025/2026 :

- Concernant les demandes de changements d'horaire nous vous rappelons que des horaires légaux ont été mis en place. Par conséquent pour toutes les demandes concernant l'horaire de 18h00 vous devez obligatoirement faire la demande via votre espace compétition officielle sur Footclub. Cette demande devra être faite dans les délais impartis et acceptée par le club adverse. Les 2 clubs devront confirmer la demande de modification par mail à la commission séniors.
- Par rapport à la diffusion des futurs calendriers, il est possible que vos équipes ne soient pas automatiquement jumelées indépendamment de notre volonté, à cause du système informatique. Nous vous invitons à faire des demandes de modification pour inverser les rencontres. La demande sera acceptée si elle est faite dans les délais et que le club adversaire accepte cette inversion.



COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES PROCÈS-VERBAL N°39

Réunion électronique du 11 / 05 / 2026

Présents : MOMBARD Martine, REBOULLET Mathilde, BRESSON Claude, BARRE Julien, DE BURINE Luc, GAYFFIER Ludovic, AUBERT Philippe.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Correspondances :

Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.net) des clubs sont prises en compte par la Commission.

Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

REGLES DE NOMMAGE DES OBJETS DES MESSAGES :

Objet : CAT-Compétition (Coupe ou championnat, on indiquera le niveau et poule) Date Match N°xxxxxxxx – Equipes.

Exemples :

Objet : U15 Coupe PESTRE Tour 1 du 19/10/2025 Match n° xxxxxxxx CLUB 1 – CLUB 2

Objet : U15 D2 Poule B du 08/11/2025 Match n° xxxxxxxx CLUB 1 – CLUB 2

FONCTIONNEMENT GESTION COMPETITIONS

Les modifications concernant les rencontres du week-end seront étudiées jusqu'au mercredi précédent le match.

Nous n'assurons pas le traitement des demandes plus tardives.

HORAIRES

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisées
U7	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U9	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U11	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U13	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U15	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h30
U17	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00
U20	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00





Horaire Légal : C'est l'horaire officiel qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

Horaire Autorisé : C'est l'horaire qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

Horaire négocié : C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

Désormais les demandes de modifications de date et/ou heure des rencontres n'ayant pas accompli le parcours « demande + accord du club sollicité » dans le délai imparti seront rejetées par l'application de gestion. Les clubs recevront une notification de REFUS généré par l'automate. Nous invitons les clubs à suivre le cheminement des demandes et à anticiper le plus possible ces changements. Un appel téléphonique en amont entre clubs devrait faciliter le traitement.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

TOURNOIS

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Rappel :

Les tournois ou rencontres organisés avec des équipes étrangères doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation à la Ligue (conformément à l'article 176 des Règlements Généraux).

Cette procédure s'applique également aux clubs invités à participer à des tournois ou des rencontres à l'étranger (conformément à l'article 179 des Règlements Généraux).





Demandes autorisation :

Pour toutes les organisations les clubs se référeront aux éléments en ligne sous l'arborescence :
PRATIQUES / TOURNOIS CLUBS / REFERENCE TOURNOIS

Pour présenter les demandes d'autorisation de tournois, les clubs utiliseront et se référeront aux documents en ligne :

DECLARATION :

<https://drome-ardeche.fff.fr/wp-content/uploads/sites/103/2024/09/Demande-autorisation-Tournoi-1.pdf>

REFERENCES :

<https://drome-ardeche.fff.fr/wp-content/uploads/sites/103/2024/10/Reference-tournois-DDAF.pdf>

TOURNOIS AUTORISES :

US ANCONE :

U7 le 7 Juin 2026,
U9 le 7 Juin 2026,
U11 le 6 Juin 2026.

UTILISATION FAL U7 U9 U11

Consulter l'article en ligne pour la transmission des documents FAL :

<https://drome-ardeche.fff.fr/simple/le-foot-danimation-sur-fal/>

Cette procédure remplace l'envoi du document par mail.

A NOTER :

Des instabilités ponctuelles du serveur de la FFF peuvent parfois perturber les affichages des plateaux sur le site du District.

Les clubs pourront toujours se référer à FOOTCLUBS pour consulter les rendez-vous du week-end.

U7

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Prochains Plateaux : Samedi 30 Mai 2026, JOURNEE NATIONALE DES DUBUTANTS à ST PERAY, à partir de 13h00.

L'ensemble des clubs participants à la Phase Printemps en U6-U7 sont automatiquement engagés sur cette journée (voir tableau de répartition des équipes ci-dessous).

U9

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Prochains Plateaux : PLACE AUX TOURNOIS CLUBS !!!





U11

Responsable : Julien BARRE, Mob : 06 49 63 12 81.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaire de pratique : Samedi 10h00.

Les modifications concernant les rencontres du week-end seront étudiées jusqu'au mercredi précédent le match.

Nous n'assurons pas le traitement des demandes plus tardives.

Pour la Phase Printemps les plateaux U11 seront gérés par l'application FAL, à l'identique des catégories U7 et U9.

Les affectations sont en ligne sur le site du District.

Consulter l'application le mardi soir, pour prendre en compte les éventuelles modifications, retrait ou ajout d'équipes).

Nous rappelons que les éventuelles modifications doivent être validées par l'ensemble des clubs participants aux plateaux.

Prochains Plateaux : Samedi 30 Mai 2026 à 10h00.

U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55 (**joignable hors horaires de bureau**)

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Les modifications concernant les rencontres du week-end seront étudiées jusqu'au mercredi précédent le match.

Nous n'assurons pas le traitement des demandes plus tardives.

Coupe Koesio Charles André :

Le tirage au sort des ¼ et ½ Finales a été effectué le 12 Mars 2026.

1/2 de finales sous forme de match sec sont programmées le 16/05/2026.

Finale le 13/06/2026.

Préparation saison 2026-2027 :

Les clubs peuvent dès maintenant lancer leurs réflexions pour les niveaux d'engagement souhaités pour la saison 2026-27. Pour rappel 3 niveaux d'engagement seront possibles :

- EXCELLENCE, qui permettra de déterminer la présence en D1 ou D2, selon indice U13 DDAF.
- PROMORION, qui permettra de jouer les brassages pour D3 et D4.
- 1ère DIVISION, qui permettra de jouer les brassages pour D5 et D6.

Les clubs seront attentifs à la parution des dates d'engagements.





U15

Responsable : Luc de BURINE, Mob : 06 89 55 99 95.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Dimanche 10h00.

Les modifications concernant les rencontres du week-end seront étudiées jusqu'au mercredi précédent le match.

Nous n'assurons pas le traitement des demandes plus tardives.

Coupe JP QUINTIN:

Finale le 14 /06/2026 : VALLIS vs FC BG VALENCE

Coupe Gilbert PESTRE :

Finale le 14 /06/2026 : FCJ VINEZAC vs ES MALISSARD

CHAMPIONNAT :

U15D2 :

Poule B – Journée du 26/04/26 :

FC BG LES VALENCE – ES BEAUMONTELEGER est reportée au 14/05/2026.

Poule B – Journée du 03/05/26 :

ESV 26– FC BG LES VALENCE est reportée au 17/05/2026.

U15D3 :

Poule C :

Forfait Journée du 10/05/2026 : FC TRICASTIN, FC PORTOIS.

U15D4 :

Poule A :

Forfait Journée du 10/05/2026 : US VAL D'AY 2.

FORFAIT GENERAL : OL SALAISE RHODIA 3.

Poule B – Journée du 10/05/26 :

CHABEUIL FC– FC GOUBETOIS 2 est reportée au 13/05/2026.

Forfait Journée du 10/05/2026 : US MONTMEYRAN.

Poule C :

FORFAIT GENERAL : ATHLETIC FOOT CEVENNES 2.

U15D5 :

Poule A :

Forfait Journée du 10/05/2026 : AS ST DONAT 3.





FORFAIT GENERAL : FC RAMBERTOIS 2.

Poule B :

FORFAIT GENERAL : FC ALIXAN.

Poule C :

Forfait Journée du 10/05/2026 : FC PORTOIS 2.

Poule D

Journée du 03/05/26 :

FC 540 – FC MONTELIMAR 2 est reportée au 20/05/2026.

Journée du 10/05/26 :

Ent VALLON RUOMS 2 – US BAS VIVARAIS 2 est reportée au 13/05/2026.

ALLAN FR – FC 540 est reportée au 27/05/2026.

FORFAIT GENERAL : FC TRICASTIN 2.

U17

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 15h00.

Les modifications concernant les rencontres du week-end seront étudiées jusqu'au mercredi précédent le match.

Nous n'assurons pas le traitement des demandes plus tardives.

RAPPEL : Les FMI ou feuilles de rencontres papier doivent être transmises dans les 24h qui suivent la fin de rencontre.

Coupe VIVIER BOUDRIER :

Finale le 13/06/2026 : FC MUZOLAIS vs US MOURS

CHAMPIONNAT :

U17D1 : RAS

U17D2 : RAS

U17D3 :

Poule A – Rencontre du 02/05/26

Ent ST ALBAN ROIFFIEUX / AS CHAVANAY 2 est reportée au 16/05/26.

Forfait Journée du 02/05/2026 : VALLIS 2.

Forfait Journée du 09/05/2026 : FC CHATELET.

U17D4 :

Poule A – Rencontre du 25/04/26 :

Ent US2V/ASR – US VAL D'AY 2 est reportée au 23/05/26.





Poule B

FORFAIT GENERAL : FC PEAGEOIS.

Poule C :

Rencontre du 25/04/26 :

FC MONTELIMAR 2 – Ent USVJ/FCV 2 est reportée au 16/05/26.

FORFAIT GENERAL : JS LIVRON 2.

U20

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaire de pratique : Samedi 15h00.

Les modifications concernant les rencontres du week-end seront étudiées jusqu'au mercredi précédent le match.

Nous n'assurons pas le traitement des demandes plus tardives.

RAPPEL : Les FMI ou feuilles de rencontres papier doivent être transmises dans les 24h qui suivent la fin de rencontre.

U20 - Coupe G. ETIENNE :

Finale le 13/06/2026. US VAL D'AY vs US MOURS

CHAMPIONNAT :

L'équipe qui a déclaré « Forfait » lors d'une rencontre « aller », se déplacera automatiquement lors de la rencontre « retour », conformément à l'article 82 des règlements sportifs.

Informations U20D1 :

Les clubs sont priés de prendre en compte l'information ci-dessous :

Entente US DAVEZIEUX – ES BOULIEU, Entente US MONTELIER -FC CHABEUIL, Entente AS BERG HELVIE - OL RUOMS :

Toutes les rencontres de ces équipes seront désormais rétablies dans l'application pour la gestion des compétitions. Les FMI sont applicables pour toutes les rencontres de ces ententes.

U20D1 :

Forfait Journée du 02/05/2026 : US DAVEZIEUX VIDALON.

FORFAIT GENERAL : Ent SARRAS SP, Ent BERG HELVIE/OL RUOMS.

U20D2 :

Barème de pénalisation :

Bien que les poules ne comportent que huit équipes, mais que celles-ci jouent 21 journées, se référer à la colonne concernant les championnats à 12 équipes.





Poule A

Forfait Journée du 09/05/26 : FC VALLON.

FORFAIT GENERAL : AS VALENSOLLES.

Poule B

Rencontre du 02/05/26 :

US VAL D'AY – JS StPAUL ROMANS est reportée au 16/05/26.

FORFAIT GENERAL : FC DU CHATELET, ES NORD DROME.

À la suite de la défaillance du serveur, voici le classement en date du 04/05/2026 de la poule B du niveau **U20D2 poule B**, qui prend en compte l'ensemble des résultats depuis le début de la saison.

#	Equipe	Pts	JO	GA	NU	PE	FO
1	U.S. VAL D'AY 1	31	3	3	0	0	0
2	F.C. BOURG LES VALEN 1	28	3	2	0	1	0
3	ANNONAY FC 1	28	4	3	0	1	0
4	ESV26 1	12	4	1	1	2	0
5	JOYEUSE S. ST PAUL 1	11	2	0	1	1	0
6	A.S. ST MARCELLOISE 1	6	4	0	0	4	0
FG	FC DU CHATELET 1	FG	0	0	0	0	0
FG	ESND 1	FG	0	0	0	0	0

A compter de la journée du 21/03/2026, Suivi des classements U20D2.

Vous trouverez ci-dessous le tableau à jour du suivi des buts, à prendre en compte pour ce niveau :





U20D2A	1ere Phase		2é Phase		Total		
	BP	BC	BP	BC	BP	BC	Diff
BEAUMONTELEGER	35	25	4	8	39	33	6
CENTRE ARDECHE	50	12	20	1	70	13	57
CORNAS	23	28	9	2	32	30	2
EYRIEUX	24	33	6	17	30	50	-20
PTES HTES CEVENNES	21	38	4	7	25	45	-20
VALLEE JABRON	36	23	16	9	52	32	20
VALLON	12	42	3	18	15	60	-45

U20D2B	1ere Phase		2é Phase		Total		
	BP	BC	BP	BC	BP	BC	Diff
ANNONAY FC	37	24	9	6	46	30	16
AS ST MARCEL VAL	21	35	2	17	23	52	-29
ESV 26	20	44	9	11	29	55	-26
FC BGLES VALENCE	21	8	9	5	30	13	17
JS ST PAUL ROMANS	21	29	2	5	23	34	-11
US VAL D'AY	32	12	15	2	47	14	33



COMMISSION DES ARBITRES

PROCÈS-VERBAL N° 38

PERMANENCE ARBITRALE DU WEEK-END DES 16/05/2026 & 17/05/2026

Pour tout problème lié à l'arbitrage, la Commission d'Arbitrage vous informe que à compter du samedi matin, une seule personne de permanence est à contacter :

- **MARLHIN Alexandre**
06 19 30 88 17

Merci de contacter uniquement la personne de permanence et non votre désignateur.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2026

Comme annoncé lors des différents recyclages, l'Assemblée Générale 2026 change de formule. Les dates suivantes sont à **retenir impérativement** selon votre catégorie.

Arbitres Adultes (D1, D2, D3, D4, Assistants)
Samedi 5 septembre 2026 – de 8h à 17h

Jeunes Arbitres (JAD 1, 2 et 3)
Samedi 12 septembre 2026 – de 8h à 13h

Organisation et règles

- Il ne sera plus possible de changer de date, sauf dans les cas exceptionnels suivants : voyage prévu de longue date, mariage, événement familial important ou contrainte professionnelle.
- Pour demander un changement de date, il faudra **envoyer impérativement un mail** à la boîte officielle Arbitres **avant le 31 mai 2026** et joindre un justificatif.
Après le 31 mai 2026, aucun changement ne sera accepté, même avec justificatif.

Assiduité – Sanctions

- Absence à l'Assemblée Générale : **-20 points** sur la note d'assiduité.
- Changement de date hors délai ou sans justificatif : **-10 points.**

COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Dates des 3 dernières journées de championnat 2025-2026

Arbitres Adultes :

- 9-10 mai 2026
- 24 mai 2026
- 31 mai 2026





Arbitres Jeunes / Féminines :

- 2-3 mai 2026
- 9-10 mai 2026
- 31 mai 2026

Rappels sur les obligations d'arbitrage :

Arbitres Adultes

- 18 week-ends d'arbitrage
- **Obligation : 1 match dans les 3 dernières journées**

Arbitres Jeunes & Féminines

- 15 week-ends d'arbitrage
- **Obligation : 1 match dans les 3 dernières journées**

Arbitres Adultes Stagiaires

- 9 week-ends d'arbitrage
- **Obligation : 1 match dans les 3 dernières journées**

Arbitres Jeunes Stagiaires

- 7 week-ends d'arbitrage
- **Obligation : 1 match dans les 3 dernières journées**

IMPORTANT

Selon la session de formation (août, octobre, décembre, février), le nombre de week-ends obligatoires peut légèrement diminuer.

- **Contact – Commission du Statut de l'Arbitrage** : statutarbitrage@drome-ardeche.fff.fr

CONTACT COMMISSION EN ARBITRAGE

La **Commission d'Arbitrage** vous informe que, **pour tout contact**, qu'il concerne **les arbitres ou les clubs**, **une seule adresse mail est à utiliser** : arbitres@drome-ardeche.fff.fr

COORDONNEES ARBITRES

La **Commission Départementale de l'Arbitrage (CDA)** rappelle que **toute modification de votre numéro de téléphone ou de votre adresse e-mail** doit impérativement être **communiquée dans les plus brefs délais**.

Cette information doit être transmise **exclusivement par courriel** à l'adresse officielle suivante arbitres@drome-ardeche.fff.fr

Nous vous remercions par avance pour **votre diligence et votre coopération**, indispensables au bon fonctionnement de l'arbitrage départemental.





CALENDRIER TECHNIQUE SAISON 2025/2026

Dates	Intitulé	Lieu	Horaires
MAI			
Vendredi 22	FIA (Séance 8 – Jeunes)	Guilherand Granges (DDAF)	19:00 – 23:00
JUIN			
Judi 18	Réunion classement jeunes et adultes	Guilherand Granges (DDAF)	18:00 – 23:00

Merci d'en prendre note.

FIA SÉANCE NUMÉRO 8

Comme présenté lors de la FIA, la séance numéro 8 est obligatoire et se déroulera le vendredi 22 mai de 19h à 23h au siège du District Drôme Ardèche, à GUILHERAND GRANGES.

A noter, que comme lors des séances 7, les parents sont aussi conviés à suivre cette soirée, ceci à des fins d'informations.

De ce fait, dans un but organisationnel (notamment pour la convivialité), merci à chaque famille, d'indiquer à Baptiste, par SMS ou WhatsApp, s'il n'y aura aucun, un ou deux parents présents. Date limite de réponse : jeudi 14 mai.

La réunion se finira par un moment de convivialité.

Liste des arbitres convoqués :

ADNANI	SAFWAN	EVARD	RAPHAEL
BOUCHTA	NASR ALLAH	FROMENT	MATHIS
BOUSSUGE	NOA	GERENTE	MATHIAS
BRAYARD MADANI	MATTEO	GOMES	PAULIN
CABOCHE	CLEMENT	GRONDIN	LUCAS
CLOZEL	EVAN	JACOB	MANOE
DA CRUZ BEYA	ROBERTO	JACQUELIN	BENJAMIN
DAHMOUL	JED	KOUADRI	WALID
DELATTRE	ANDY	LANCERON	LEO
DJELLOUD	ABOUBAKAR	LEDUC	ELOAN
DJELLOUD	YOUNES	MADDOUN	SAMI
DULGHERIAN	NOE	MAUROUARD	MATHIS
DUTRONC	KENZO	MELLOUKI	MARWAN
EL FASKAOUI	CHAMSEDDINE	MESTRES	VINCENT
ESSOUSSI	WALID	MIGUEL	ELIESS





MULTON	SHAWN	TASTEVIN	MATHIS
MURJAS	FRANCK	TIRSANE	ADEM
NACER	ZACARIA	TREMOUILHAC	JOSHUA
NOUGIER	THEO	VENANCIO	KYLLIAN
NOVAIS	VALENTIN	VION DELPHIN	NATHAN
PASTOR	TIAGO	YAVUZ	MUHAMMET
PERRETTE	LORENZO	ZEKRI	KYLIAN
RWEMA	ARNAUD	AHAMADI SAIDI	ZAKARIA
SEBBOUH	ANYS	BENOIT	VALENTIN
SENOUSSI	HAYTEM	TABCHICHE	AMINE
SMAALA	YASSER	TEBESSI	QUENTIN
TAHIRI FRACHON	KAMYL	ZEKRI	SAMIR

COURRIERS DES ARBITRES

Réception de certificats médicaux

- **SLOS Florentin** (Certificat médical reçu (*bon rétablissement*))

Courriels lus et notés

- **ZEKRI Samir**

COURRIERS DES CLUBS

Courriel lu et noté :

- **US VAL D'AY**

SECTION LOIS DU JEU

Réserve Technique

Président CDA
Nicolas BRUNEL